 

**AVIS DE COURSE**

**DART 18**

**Championnat d’Europe et championnat de France**

**29 mai au 1er Juin 2019**

**CAVALAIRE SUR MER**

Le Yacht Club de Cavalaire organise du 29 mai au 1er juin 2019 le championnat d’Europe et le championnat de France de DART 18.

## **1. REGLES**

## La régate sera régie par :

## 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile

## 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,

## 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu’ils sont applicables,

## 1.4. les règles de classe International DART Association.

## 1.5. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

**2. PUBLICITE DE L’EPREUVE** *[DP]*

En application de la Régulation 20 de l’ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l’autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s’applique.

2.1. En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition, à laquelle le coureur participe et à l'utiliser sans compensation de son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1 La régate est ouverte aux DART 18 en conformité avec les règles de classe. Les concurrents doivent être à jour de leur cotisation avec leur autorité nationale de classe.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s’inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site du club <https://www.yacht-club-cavalaire.com/regates/> au plus tard le 15 mai 2019.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l’équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

* + leur licence Club FF Voile mention « compétition »  valide attestant la présentation préalable d’un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
	+ ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d’un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d’un an,
	+ une autorisation parentale pour les mineurs,
	+ si nécessaire, l’autorisation de port de publicité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l’équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

* un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
* un justificatif d’assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d’Euros,
* un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d’un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu’une autorisation parentale pour les mineurs.

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants : 180 €

**5. PROGRAMME**

5.1 Confirmation d’inscription :

**28 mai de 17 à 19 h**

**29 mai de 9 à 11 h**

5.2 Jauge et contrôles :

Les concurrents remplissent et signent, sous leur responsabilité, un document d’autocontrôle de leur DART (joint au présent avis de course) et le déposent lors de l'inscription. A l'issue des courses de chaque jour 10 numéros de voile des bateaux inscrits pourront tirés au sort et les 3 premiers de chaque course courue. Ces bateaux pourront être contrôlés au regard du document d'autocontrôle signé. En cas de non-conformité une réclamation sera déposée au jury.

5.3 **Jours de course**  (*incluant la course d’entraînement si nécessaire*)

|  |  |
| --- | --- |
| Date | Heure du 1er signal d’avertissement |
| 29/05 | 14h00 |
| 30/05 | 13h00 |
| 31/05 | 13h00 |
| 01/06 | 11h30 |

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d’avertissement ne sera donné après 14H00.

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

Les IC seront

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 28 mai 2019,

- affichées selon la Prescription Fédérale,

- disponibles en version électronique à l'adresse suivante <https://www.yacht-club-cavalaire.com/regates/> à partir du 1er avril 2019.

**7. LES PARCOURS**

7.1 Les parcours seront du type construit avec boue de dégagement au vent et porte sous le vent conformément aux règles de classe

7.2L’emplacement de la zone de course est décrit enannexe ZONE DE COURSE.

**8. SYSTEME DE PENALITE**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d’un tour.

**9. CLASSEMENT**

9.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d’un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

 (b) Quand 4 à 8 courses ont été validées, le classement général d’un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

 (c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d’un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le système de classement est le suivant : Système de Points à Minima de l’annexe A

**10. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d’urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**11. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit :

11.1 Championnat d’Europe :

1 prix au 3 premiers, 1 prix au 1er équipage féminin, 1prix à la 1ère barreuse féminine. Le YCC se réserve la possibilité d’attribuer un prix à un équipage indépendamment de sa place au classement.

11.2 Championnat de France (ou coupe nationale selon le nombre de bateaux classés).

1 prix au 3 premiers, 1 prix au 1er équipage féminin, 1prix à la 1ère barreuse féminine. Le YCC se réserve la possibilité d’attribuer un prix à un équipage indépendamment de sa place au classement.

**12. DECISION DE COURIR**

La décision d’un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l’Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Fonction | Nom | Téléphone | Mail |
| Organisateur | Jean-Pierre BLACHE | +33612942172 | jpbdart@gmail.com |
| YCC | Loïc FUZIER PERRIN |  | Ycc83@orange.fr |

#  PROGRAMME SOCIAL

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| DATE | INTITULE | LIEU | HEURE |
| 29/05 | Défilé des équipages | CENTRE VILLE | 18H30 |
| 29/05 | Soirée des nations et régions | Terrasse du YCC | 20h00 |
| 30/05 | Soirée libre (le YCC met à disposition frigo, tables et BBQ) | Terrasse du YCC |  |
| 31/05 | Diner des équipages  | Salle des Fêtes | 20H00 |
| 01/06 | Remise des prix et pot de départ | Terrasse du YCC | Dès que possible (environ 16h00) |
| 01/06 | Soirée libre (le YCC met à disposition frigo, tables et BBQ) | Terrasse du YCC |  |

# Des solutions d’hébergement sont disponibles à l’adresse ci-dessous :

<https://www.cavalairesurmer.fr/sejourner/dormir.html>

Attention : Les réservations pour cette période de l’année se font très tôt aussi ne tardez pas.

**Le site de la ville de Cavalaire :**

<http://www.cavalaire.fr/cms/10-92/cavalaire-sur-mer.dhtml>